NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 20 JANVIER.

VAPEURS.

NOUVELLE-ORLEANS ET CHARLESTON
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LES NOUVELLES-ORLEANS ET NEW-YORK.

Les Steamers de la Compagnie se succèdent régulièrement tous les Samedis, à 4 h. de l'après-midi.

Passage dans une cabine 24 pour cent 100
Les enfants accompagnant des dames ne payent pas.
Les enfants de 3 à 9 paient demi-place.
Les enfants de 9 à 12 paient demi place.
A ..... pour place entière.
Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.
On délivre des billets Public et de retour aux passagers de chambre pour les valeurs [illegible] avec une diminution de 25 pour cent le prix de la double traversée, et le voyageur n'embarque pour le voyage de retour que dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; des billets de passagers obtenus à moitié prix ne sont délivrés s'il ne doit le voyage de retour par les navires de la Compagnie.
La nourriture des passagers d'entrepont doit celle de la maîtresse.
Les tables à deux couverts retenues pour Passage 200
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements directs pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Quai Carondelet, No 31.

AVIS.

CONFORMÉMENT à un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date le 14 octobre 1868, les soussignés, nommés liquidateurs de la dite Cour, à la requête de la ville de la Nouvelle-Orléans, et conformément à une résolution du Conseil de ville, portant le No 141 (nouvelle série) approuvée le 6 juillet 1868, dans le but de faire une substitution et un remplacement pour l'emprunt de la ville Morris dans le Troisième District, de la rue St-Ferdinand à la rue Montegut, inclusivement, du côté de la Avenue, deux angles non compris, etc. Propriétés qui seront jugées il est ordonné à l'avenir de rue de Chartres, entre [illegible]
Les lots de terre Morris, de la rue St Ferdinand à la rue Montegut, sont de la ville de la Nouvelle-Orléans, et sont situés à une distance de 444 pieds, 9 pouces et trois quarts, et une largeur uniforme de 41 pieds 9 pouces et 3 quarts.
Ladite rue devant être ouverte suivant le plan déposé par [illegible] spécialement.
Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées, que les arrangements complémentaires des dépens [illegible] ordonnés et exécutés par le jugement de la dite Cour, en date du 14 octobre 1868, et que le rapport des dites estimations et arrangements pris par les commissaires [illegible] Cour pour y être entendu et homologué, si il est jugé convenable, le lundi, 8 février 1869.
Tous les propriétaires dont les droits ou intérêts peuvent être affectés peuvent exposer [illegible] Cour [illegible] ci-dessus spécifiée.
JULES BENIT,
H. DUCATEL, } Commissaires.
THOS. THEARD,
janv—26

AVIS.

CONFORMÉMENT à un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date le 16 octobre 1868, les soussignés, nommés liquidateurs par ladite Cour, à la requête de la ville de la Nouvelle-Orléans, et conformément à une résolution du Conseil de ville, portant le No 141 (nouvelle série) approuvée le 6 juillet 1868, dans le but de faire une substitution et un remplacement pour l'emprunt de la rue Morris dans le Troisième District, de la rue St-Ferdinand à la rue Montegut, inclusivement, du côté de la Avenue, deux angles non compris, etc. Propriétés qui seront jugées il est ordonné à l'avenir de rue de Chartres, entre [illegible]
Les lots de terre Morris, de la rue St Ferdinand à la rue Montegut, sont de la ville de la Nouvelle-Orléans, et sont situés à une distance de 444 pieds, 9 pouces et trois quarts, et une largeur uniforme de 41 pieds 9 pouces et 3 quarts.
Ladite rue devant être ouverte suivant le plan déposé spécialement.
Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées, que les arrangements complémentaires des dépens [illegible] ordonnés et exécutés par le jugement de la dite Cour de District, en date du 14 octobre 1868, et que le rapport des dites estimations et arrangements pris par les commissaires [illegible] Cour pour y être entendu et homologué, si il est jugé convenable, le lundi, 8 février 1869.
Tous les propriétaires dont les droits ou intérêts peuvent être affectés peuvent exposer [illegible] Cour [illegible] ci-dessus spécifiée.
JULES BENIT,
H. DUCATEL, } Commissaires.
THOS. THEARD,
janv—26

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Partant du Fur No 45 North River, New-York,

TOUS LES SAMEDIS,

UNE heure après arrivée du Paquet de Liverpool.

Vitesse et excellence des steamers.

PREMIERES CHAMBRES, PASSAGE DU SALON.

A Queenstown et Liverpool, de New-York $100
A Londres, ... 105
A Paris, ... 120
A Havre et à Brême, ... 115

ENTREPOT, PAIEMENT DE MORTIE COURANTE.

A Queenstown et Liverpool, de New-York ..... $ 80
A Londres, ... 90
A Havre et à Paris 95
A Brême et Hamburg 95

SALONS PRIVES, CHAMBRES DE LUXE, SUR LES STEAMERS.

Les sommes prêtes à vendre des traites à vue de 1 sterling et au dessus, sur la Provinciale Bank, Ireland et des différentes succursales.
Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVES,
janv—27 No 109, rue de la Compagnie

COMPAGNIE DE VAPEURS
Hamburgeoise-Américaine.

COMMUNICATION DIRECTE ENTRE LE HAVRE ET LA NOUVELLE-ORLEANS.

Les magnifiques vapeurs de la Compagnie
ALGERIA, cap. Elac, BAVARIA, cap. Meyer,
TEUTONIA, cap. Bunsen,
partiront de
La Nlle-Orléans ..... du Havre ..... de Hamburg
BAVARIA, 10 Déc. ..... 4 Nov. ..... 1er Nov.
TEUTONIA, 10 Janv. ..... 4 Déc. ..... 1er Déc.
SAXONIA, 10 Fév. ..... 4 Janv. ..... 3. Déc.
prennent des passagers pour la Havane, la Nouvelle-Orléans, le Havre, Londres, Southampton et Brême.
Prix des prix suivants:
De Hamburg ou du Havre ..... De la Nlle-Orléans ou la Havane.
Première cabine ..... $120 00 ..... Première cabine $120 00
Deuxième cabine ..... 112 50 ..... Entrepont 60 00
Entrepont 60 00
Payable en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Première cabine, $50 en papier, 1 Entrepont, $20 en papier
Le fret de Hamburg à la Nouvelle-Orléans est de 4 [illegible] 10 par le tonneau.
Pour plus ample renseignements pour St-Pétersbourg, Moscou, Riga et autres points de l'intérieur:
MAURY CO.,
Agents de passage, 121 rue de la Commune.
WILLIAM KIEL, ALBERT A CO.,
Agents généraux, 63 rue Grondelet.
R. BRIMMER, Brême.
C. S. RICHARD & BOAS,
Agents généraux de passage de la Compagnie,
No 6, rue Barclay, New-York.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Barcelonais.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GENL. GRANT, Capt. H. S. Quick.
CRESCENT CITY, Capt. E. W. Holmes.
SHERMAN, Capt. W. P. Hemy.
GENL. MEADE, Capt. A. W. Bennett.
UNITED-STATES, Capt. Geo. L. Hartez.
partant de New-York et de la Nlle-Orléans.
Le steamer
CRESCENT CITY,
Commandant E. W. Holmes,
Partira de son wharf, au bas de la rue Jefferson, le DIMANCHE, 31 janvier à 3 heures A. M.
Ces steamers ont d'excellentes accommodations.
Chambres ..... $60 00.
Pour plus ample renseignements, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 10.
Le SHERMAN suivra le CRESCENT CITY et partira DIMANCHE, 7 février à 3 h. A. M.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell.

Entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE DES STEAMERS SUIVANTS:

GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
DUNDEE,
MARIPOSA,
LOUISIANA,
MARIPOSA,
J. E. Kemble, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Le SAMEDI, 30 janvier, à 4 heures P. M.
Passage $60
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements directs pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
janv—1a Rue Carondelet, No 31.

AVIS.

CONFORMÉMENT à un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date le 14 octobre 1868, les soussignés, nommés liquidateurs de la dite Cour, à la requête de la ville de la Nouvelle-Orléans, et conformément à une résolution du Conseil de ville, portant le No 141 (nouvelle série) approuvée le 6 juillet 1868, dans le but de faire une substitution et un remplacement pour l'emprunt de la rue Morris dans le Troisième District, de la rue St-Ferdinand à la rue Montegut, inclusivement, du côté de la Avenue, deux angles non compris, etc. Propriétés qui seront jugées il est ordonné à l'avenir de rue de Chartres, entre [illegible]
Les lots de terre Morris, de la rue St Ferdinand à la rue Montegut, sont de la ville de la Nouvelle-Orléans, et sont situés à une distance de 444 pieds, 9 pouces et trois quarts, et une largeur uniforme de 41 pieds 9 pouces et 3 quarts.
Ladite rue devant être ouverte suivant le plan déposé spécialement.
Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées, que les arrangements complémentaires des dépens [illegible] ordonnés et exécutés par le jugement de la dite Cour de District, en date du 14 octobre 1868, et que le rapport des dites estimations et arrangements pris par les commissaires [illegible] Cour pour y être entendu et homologué, si il est jugé convenable, le lundi, 8 février 1869.
Tous les propriétaires dont les droits ou intérêts peuvent être affectés peuvent exposer [illegible] Cour [illegible] ci-dessus spécifiée.
JULES BENIT,
H. DUCATEL, } Commissaires.
THOS. THEARD,
janv—26

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

A CAPITAL DES SUBSCRIPTEURS CAMP.

[illegible]

Pour New-York.

DE LA Nlle-ORLEANS A NEW-YORK, par la voie de SAVANNAH.

Billets pour plus loin: New-York $45 50
La route la plus agréable et le prix économique.
Les steamers à roues et de premier ordre
LEO, HERMAN LIVINGSTON,
SALVADOR, CLEOPATRA,
GENERAL BARNES, SAN JACINTO,
qui partent de Savannah pour les
MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.
Ces steamers offrent tous les agréments que peuvent donner un voyage et sont [illegible]
NOTA.—Par la ligne du steamer de la Mobile, jusqu'à [illegible]
[illegible]
janv—1m

Pour Wheeling et Pittsburg.

Bateau régulier de Wheeling et de Pittsburg.

Départ JEUDI, 6 janvier, à 5 h. soir, du Bassin Maysville et tous les jeudis de la rivière Ohio, lorsque le niveau le permettra.
LEONIDAS, capitaine Ed. Evans,
Partira, quand vous en aurez du chargement. Bons frêt et passage. S'adresser à bord du
C. G. WATER, Jr. & Co., Wheeling,
30janv—1m 12 F. ALLEN & Co., 100 rue Gravier.

Pour le Bayou de Glaize.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
MERCREDI 27 janvier, à 3 h. P. M., pour le BAYOU DE GLAIZE, le steamer [illegible] capitaine A. E. Dodge, partira après avoir fait [illegible] et Bayou de Glaize. Bons frêt et passage.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
janv—1m No. 6 de la rue Tchoupitoulas.

Les Attaka en et l'Atchafalaya.

Pour Washington et Alexandrie.

PAQUEBOT ..... MARIE.
Le bateau [illegible] EVENING STAR, capt. L. Wilkinson, jr., partira pour la Nouvelle-Orléans le SAMEDI 2 février, à 3 h. P. M. Le Wilkinson fera les MERCREDIS, à 10 heures du matin, de la Nouvelle-Orléans. Le frêt est [illegible]
Pour plus ample renseignements, s'adresser à bord ou à
J. LEAKE.
janv—1m No 6 de la rue Tchoupitoulas.

Pour Baton-Rouge.

Trois voyages par semaine.

Le nouveau bateau à vapeur
DAN ABLY,
B. F. Green capitaine, J. G. Lemley, commandant, partira de la Nouvelle-Orléans tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS, à 5 heures du matin, et partira de Baton Rouge tous les LUNDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 5 heures A. M.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
SIBLEY & ADAMS,
29 janv—1m Commercial Place.

ARRANGEMENT PRIVÉ.

Pour Baton Rouge.

Trois voyages par semaine. Pour les Bayous Sara, Pierre Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et Bayou Lafourche.
Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine V. S. Brown, partira le SAMEDI, 30 janvier, à 3 h. de l'après-midi de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M., et le DIMANCHE, à 5 heures P. M. Le bateau partira de Donaldsonville le LUNDI et quand il aura de la place. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAS. LEAKE,
No 6 de la rue Tchoupitoulas.

La Côte et le Bayou Lafourche.

Départ régulier pour le Bayou Lafourche.
Le bateau à vapeur ..... capitaine Joseph Jones, partira pour la Côte et le Bayou Lafourche, le LUNDI à 5 heures du matin, et ne reviendra que quand il aura de la place. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
C. E. MAYER,
janv—1m No 28 de la rue Tchoupitoulas.

Pour Vicksburg.

Bateau régulier de la ligne des Etats-Unis.
POUR VICKSBURG.
Jour de départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Pour Donaldsonville, Plaquemine, Bayou Sara, Bayou Sara, Pointe-coupée de Vicksburg, St-Joseph, Grand Gulf, Vicksburg et tous les intermédiaires.
Le nouveau bateau à vapeur BELLE LEE, V. P. Lockett, capitaine, Adolphe Hostin et Samuel Ayles, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il en relâche, à Vicksburg, sous les ordres de Calhoun et Co. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
C. E. MAYER.
janv—1m No 28 de la rue Tchoupitoulas.

Pour Mandeville.

L'omnibus-goélette CAMELIA, sous le commandement de [illegible] partira de la malle des Etats-Unis, capitaine W. [illegible] Commerce, pour les ports ci-dessus, les LUNDIS et JEUDIS, à l'arrivée du train de 10 heures du matin, les MARDIS, à l'arrivée du train de midi; et les SAMEDIS, à l'arrivée du train de 3 heures de l'après-midi. Au retour, il partira de 9 à 10 heures, à la matinée, les MARDIS et les VENDREDIS, et de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS et JEUDIS, à 3 heures de l'après-midi.
Les voyages ci-dessus se feront régulièrement à moins que le mauvais temps ne le rende dangereux ou [illegible]
CORBIN & SORIA, agents,
janv—1m 18 et 20, Rue Gallier.

Pour la Rivière Rouge.

PAQUEBOT DU SAMEDI.

Pour la Rivière Rouge,

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
POUR CAMPTE, Pointe-Coupée, St-Maurice, les débarcadères Plaquemine et Bayou-Sara, Donald, Sicily, Pointe-Coupée de la rivière Grande, Pointe-Coupée, Alexandrie, Cahe; les débarcadères Bayou, Sutton et tous les intermédiaires.
Le bateau à vapeur
STONEWALL,
capitaine John C. Beatty.
Wm. Culbertson et Tyler J. Beatty, consignés.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, dans les RAMEDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
SEID, LORD, agents,
10 janv—1m No 26 de la rue Gravier.

Opelousas

Partant tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.
POUR OPELOUSAS, WASHINGTON, VERMILION, PORT BARRE, et tous les débarcadères de la côte, le Bayou Atchafalaya, et le Bayou Courtebillon.—Le bateau à vapeur d'un tirant d'eau
ANNIE WOLFE,
W. Burton, capitaine, J. Wolfe, commis.
Partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. E. JOHNSTON, 26 Vieille-Levée.
janv—1m

La Côte et rivière Sarah.

LE bateau à vapeur [illegible] capitaine Orlando Gray, partira pour la Côte et le Bayou Sara, Nipan, Bayou Sara, Pointe-Coupée, Sicily, Donald, Alexandrie, Cahe, Bayou Sutton et tous les intermédiaires, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI à 5 heures P. M., et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin, à partir du vendredi, 1 septembre 1868. Le bateau ne relâchera à aucun Bayou Sara tous les MARDIS et tous les RAMEDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
C. E. MAYER,
20 août. No 28 de la rue Tchoupitoulas.

COMPAGNIE
du
Grand Chemin de Fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

PASSAGE—DÉPARTEMENT-GÉNÉRAL,
Nlle-Orléans, 4 janvier 1869.

AVIS Public.

L'ATTENTION des voyageurs est opposée sur le nouveau système adopté par la ligne de Chemin de fer de la N. O. et de Jackson.

Passage de 1re classe:

Pour Vicksburg	$16 00
" Memphis	18 00
" Cairo	20 00
" Chicago	30 00
" Cincinnati	25 00
" St-Louis	22 00
" Louisville	25 00
" Boston	42 00
" Les Chutes du Niagara	40 00
" Buffalo (N.-Y.)	35 00

E. S. WILLIAMS,
Surintendant.

GRAND CHEMIN DE FER
de la
Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Gares de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, le Lac-Ponchartrain et le Texas.

IL PERRY de chemin de fer partira du pied de la rue [illegible] et le [illegible] PASSAGERS qui peut AU [illegible]
Les [illegible] ne peuvent [illegible] Chemin de fer de la N. O. et de Jackson.

[illegible]

Pour Washington, Opelousas, Vermilion, Port Barre, Bayou Sara, Pointe-Coupée de la rivière Grande, Pointe-Coupée, Alexandrie, Cahe, Bayou Sutton et tous les intermédiaires.
Le bateau à vapeur
STONEWALL,
capitaine John C. Beatty.
Wm. Culbertson et Tyler J. Beatty, consignés.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, dans les RAMEDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
SEID, LORD, agents,
10 janv—1m No 26 de la rue Gravier.

WASHINGTON EXCHANGE,
SIGNE DE CHARLES, No 19,
entre les rues Common et Canal,
Nlle-Orléans.
Wm. B. MORRIS & Co.
Agences d'Assurances.
ETNA, DE HARTFORD,
Actif ..... $4,000,000.
HOME, DE NEW-HAVEN,
Actif ..... $2,000,000.
Représentant un capital Footnote de
[illegible]
Bureau-Office, 64 Gravier, [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de Nlle-Orléans, 19 janvier 1869.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1868:

Mise hors des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1868, savoir:	
Sur les risques d'incendie	$135,974 96
Sur les risques de mer	37,141 71
Sur les risques des rivières	12,675 97
	$185,792 64
A ajouter—Risques non échoués pour 1867	60,416
	$347,813 29
A déduire—Risques non échoués pour 1868	59,304
Primes nettes	2,409 17
	$245,395 17
Primes nettes sur les primes de 1868	$204,730 42
Pertes payées durant la même période, savoir:	
Sur les risques d'incendie	$39,250 20
Sur les risques de mer	10,225 54
Sur les risques des rivières	27,262 64
Dépenses, Taxes, Re-assurances sur les primes, commissions, intérêts sur factures, et perte sur traites et Footnote	69,704 39
	$146,442 77
Profits Nets	$57,287 65

La Compagnie possède Footnote suivant:

Bons consolidés et des municipalités de la ville (valeur du marché)	$351,750
Bons des Etats-Unis	15,200
Bons et Actions de la ville	102,000
Prêts sur hypothèques	20,818 27
Emprunts sur hypothèques	34,300
Billets à payer	7,275
Primes en cours de perception	20,766 65
Primes à recevoir	18,261 27
Compte courant des Etats et des Railroads	70,000
Billets sous cours	4,000
Montant en caisse	104,542 27
Total de l'Actif	$1,329,213 46
L'état suivant est une copie juste, véritable et exacte tirée des livres de la Compagnie.
THOMAS BLOO, Président.
THOMAS ANDERSON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Actionnaire et signataire personnel, en date soussigné pour du janvier 1869.
A. SHELLEY,
Deuxième Juge de Paix, pour la paroisse d'Orléans.
Le Bureau des Directeurs a ordonné de payer SIX POUR CENT PAYERAIT sur les Actionnaires de Footnote du Bureau, VINGT-CINQ POUR CENT sur le boni de Scrip de l'année 1868, à partir du deuxième lundi de février 1869. Et a de plus déclaré un Dividende de Scrip de SOIXANTE POUR CENT sur le plus net des primes de participation pour l'année terminée le 31 décembre 1868, pour lequel dont certificats seront émis à dater du 16 mars prochain.
THOMAS BLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
J. G. GAINES, Vice président.
—Directeurs—
JOHN G. GAINES, E. J. MART,
HENRY BENSHAW, J. G. BECKS,
S. T. LONSDALE, H. STAUFFER,
S. BISCOE, J. S. SEBS,
J. C. BARELLI, I. M. MARKS,
HUGH WILSON, THOS. BLOO.
19 janv—1m—1m

Dix-septième état annuel
DE LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle Home de la Nlle-Orléans.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de son affaire pour l'année expirée le 31 décembre 1868:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1868, y compris les risques non expirés de 1867	$310,219 56
Primes sur risques d'incendie	$151,420 27
Primes sur risques de rivières	128,097 49
Primes sur risques de mer	69,724 29
	$349,242 05
En moins—primes remboursées	$1,399 99
En moins—primes sur risques non expirés en 1869	45,724 09
	$47,124 08
Primes payées durant la même période, savoir:	
Sur risques d'incendie	$39,262 20
Sur risques de rivières	60,192 84
Sur risques de mer	19,704 67
	$119,159 71
Remboursements	4,285 84
Taxes	14,920 20
Intérêts sur scrip, réduction (rebate) en faveur du scrip, dépenses, etc., en sommes en compte et intérêt, profits et pertes, etc.	54,984 26
	$190,690 07
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
En caisse	$34,679 15
Prêts sur gages	39,217 60
	$73,896 75
Coupons de l'Etat et de la ville dû	$17,890 00
Comptes courants payés et en voie de recouvrement	69,023 20
	86,913 20
Propriétés diverses	28,416 20
Billets à recevoir pour primes	3,284 78
Actions de banque	$127,125 00
Bonds de la ville de la Nlle-Orléans	367,000 00
Bonds de l'Etat de la Louisiane	20,000 00
Bonds de la Compagnie de l'Hôtel St-Charles	60,000 00
Actions de la Compagnie Dry Dock Vulcain	5,000 00
	579,125 00
Scrip Charter compagnies d'assurances	2,207 00
Actions et bonds suspendus	78,818 00
	$1,149,134 87
Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
ALFRED MOULTON, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Actionnaire et signataire personnel, en date soussigné pour du janvier 1869.
A. SHELLEY,
Deuxième Juge de Paix, paroisse d'Orléans.
A la Nouvelle-Orléans, le trente-quatrième jour de janvier, mil huit cent soixante-neuf, et le 49e de l'indépendance de l'Amérique, devant moi, notaire public, soussigné, et les témoins ci-après nommés, comparaît personnellement, M. A. SHELLEY, Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, lequel a déclaré que les faits ci-dessus et ci-contre sont exacts et véritables, et a signé avec les comparants et moi, notaire, après lecture faite, le jour et an que dessus.
A. SHELLEY.
A. W. HUNTER. A. DE LA HOUSSAYE, Notaire public.
Pour copie conforme à l'original, déposé en mon bureau, ce 19 janvier 1869.
A. DE LA HOUSSAYE, Notaire public.
janv—1m

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET,
8, *PASSAGE SAULNIER*, PARIS.

[illegible]

MEDAILLE D'HONNEUR.

HUILE DE FOIE DE MORUE DESINFECTEE — BLANCHE ET BRUNE

Ce dégoûtant Huile de Foie de Morue, [illegible] donné à cette précieuse préparation thérapeutique une odeur et une saveur agréable qui ne lui enlèvent aucune de ses propriétés.
Cette importante découverte, qui a valu à [illegible] la Médaille d'honneur, a généralisé l'emploi de l'Huile de Foie de Morue désinfectée. Les médecins la prescrivent de préférence à l'exécrable de toutes les huiles, dans toutes les maladies où l'Huile de Foie de Morue est indiquée. Vente, pour plus ample détails, au rapports médicaux contenus dans le prospectus qui accompagne chaque fiacon.

HUILE DE FOIE DE MORUE DESINFECTEE — FERRUGINEUSE DE CHEVRIER

M. CHEVRIER a complété sa découverte en ajoutant l'odeur de fer à l'Huile de Foie de Morue désinfectée. Cette Huile de Foie de Morue ferrugineuse a toutes les propriétés de l'huile et de fer; elle se digère facilement et ne donne jamais de constipation. Elle est donc préférable aux autres préparations ferrugineuses (pilules ou sirop), elle convient dans toutes les maladies où le fer est indiqué: Phthisie pulmonaire, bronchite, rachitisme, scrofules, dartres, goutte, le rhumatisme chronique, les catarrhes anciens, les dyspepsies, les convalescences difficiles et faiblesses de constitution.

Pharmacie CHEVRIER, 21 rue du Faubourg Montmartre, à Paris.

A la même Pharmacie, on trouve:
LE VIN DE BEUF DE CHEVRIER, excellent en [illegible]
Les TABLETTES VULNÉRAIRES, [illegible]
Les GRANULES de BISMUTH, composés [illegible]
DÉPOTS: à New-York chez MM. JOHN MILHAU, pharmacien, 183, Broadway. — A la Nlle-Orléans: chez MM. DUCOMBS, MACHALLE et BOSSE, droguistes; MOUREIN, DUCOCHE, SCHWAN, LOUIS CARTER, pharmaciens, et dans les principales pharmacies de la Louisiane.

LAURÉAT de l'Ecole de PHARMACIE DE PARIS MÉDAILLE d'Argent.

LIQUEUR DE GOUDRON CONCENTRÉE GUYOT

LAURÉAT de l'Ecole de PHARMACIE DE PARIS MÉDAILLE d'Argent.

Seul médicament adopté par les médecins des Hôpitaux de Paris, Lyon, Marseille et de Bordeaux, pour la meilleure préparation *contenant et dans de l'EAU DE GOUDRON (voir la Gazette des Hôpitaux, novembre 1867)* CONTENANT DES PARTIES ÉGALES A BONNE DE LIQUEUR POUR UN LITRE D'EAU OU UNE CUILLERÉE A CAFÉ PAR VERRE. Sa concentration permet aux médecins de l'appliquer à toutes les doses.
Employé avec succès dans les affections des Bronches et de la voix, affections de la gorge et larynxites.
Modificateur puissant des muqueuses, des bronches, de l'estomac et de la vessie.
ENTREPOT GÉNÉRAL A PARIS: *GUYOT, Pharmacien, rue des Francs-Bourgeois, 17 (Vieux Marais)*. Dépôt à la *Nouvelle-Orléans*: chez M. DUCOMBS, droguiste et dans les principales pharmacies.

PEPSINE BOUDAULT

EXPOSITION UNIVERSELLE 1867
Le Jury Académique a décerné la médaille unique A LA PEPSINE BOUDAULT
Le Jury Académique a décerné la médaille unique à la PEPSINE BOUDAULT
Dr CORVISART, médecin de l'Empereur Napoléon III et le seule médaille donne les HOPITAUX DE PARIS.
Elle est conseillée par les plus grands médecins avec un succès infaillible, sous forme de Vin, Liqueur et Poudre (8. de 30 gr.) dans les Gastrites, Gastralgies, Digestions douloureuses, Aigreurs, Renvois, Vomissements chez les Dames enceintes.
A la Nouvelle-Orléans, Mongin, Dicquet, Bogé, Maumel et Cie, Hart.
Et chez les principaux Pharmaciens anglais et français.
A Paris, chez MOUREIN, successeur, 32, rue des Lombards.

MAUX D'ESTOMAC. — Guérison en pris de jours par le CHARBON DE BELLOC, sous forme de poudre ou de pastilles.

MIGRAINES, NÉVRALGIES. — Ces affections sont [illegible] rapidement par les PERLES D'ÉTHER du docteur Clertan.

L'ANÉMIE et les autres maladies qui nécessitent l'emploi des ferrugineux sont toujours combattues avec le plus grand succès par les PILULES DE VALLET. *Chaque pilule porte en creux le nom de VALLET.*

POUDRE DE ROGÉ. — Il suffit de faire dissoudre un flacon de cette poudre dans une demi-bouteille d'eau pour obtenir une limonade d'un goût agréable, qui purge sans donner de coliques.

VIN DE QUINIUM de Labarraque. — Ce vin, un des seuls dont la composition soit garantie constante, est une des meilleures préparations de quinquina. Il agit d'une façon remarquable sur les convalescents en leur rendant des forces et hâtant leur retour à la santé. Il guérit les fièvres anciennes alors que le sulfate de quinine n'agit plus.

MALADIES DE LA VESSIE. — La plupart de ces maladies, aussi que les scirrhes, hydrogènes et tumeurs du [illegible] qu'on prétend, sont guéries par les PERLES D'URSODINE DU TEMPLE-BERTHIER de Clertan. Le professeur Trousseau dans son *traité de thérapeutique*, conseille de les prendre au moment des repas à la dose de 4 à 12.

HUILE *de foie de morue* DE BERTÉ, *garantie pure et de première qualité*; une des seules approuvées par l'Académie de médecine.

AVIS. — *Tous ces médicaments ont été approuvés par l'Académie impériale de médecine de Paris.*

DÉPOTS: à New-York, *Fougera, Mêlon.* — Nouvelle-Orléans, *Dumoulin*, — La Havane, *Sarra et Cie.* — Caracas, *Sturup.* — San Francisco, *Lefebre et Cie*, et dans toutes les grandes villes.

ANÉMIE, *maux d'estomac, appauvrissement du sang, maladies des dames et des jeunes filles*, guérison par le Phosphate de fer soluble de LERAS, docteur ès-sciences. Ce ferrugineux représente les éléments des os et du sang, c'est le seul qui n'échauffe pas, le seul aussi sans action sur les dents.

MALADIES DES ENFANTS, *lymphatisme, arthritis, engorgement des glandes du cou, pâleur et mollesse des chairs, éruptions de la peau*, le Sirop de raifort iodé de GRIMAULT et Cie est populaire pour leur guérison, et remplace avantageusement l'huile de foie de morue, si désagréable et si indigeste.

MIGRAINES, *névralgies*, guérison instantanée par le Guarana de GRIMAULT et Cie. Un seul paquet suffit, le plus souvent, pour faire disparaître la plus violente migraine. Son efficacité lui a valu une admission dans la pharmacopée, publiée l'année dernière par ordre du gouvernement.

RHUMES, *catarrhes, bronchites, grippe, irritations de poitrine*. Le Sirop de Sève de pin *maritime* de LAGASSE, pharmacien à Bordeaux, est le remède par excellence de ces diverses affections.

MAUX D'ESTOMAC, *digestions difficiles, renvois douloureux, vomissements après repas*; l'usage des Pastilles de lactate de soude et de magnésie du Docteur BUISSON, lauréat de l'Académie de médecine, est consacré par la science.

ASTHME, *oppression*. L'efficacité des Cigarettes indiennes au Cannabis indica de GRIMAULT et Cie est incontestable.

Dépôt à la *Nouvelle-Orléans*, chez MM. Dumoulin, Mansell et Bogé, Montenze Dolosbe, Castel; à *Saint-Martinville*, Salvesh; à *Natchitoches*, Simonne; à *Thibodeaux*, J. Thibodeaux, et dans les principales pharmacies.

MUSCULINE-GUICHON

Médaille d'or. Prime de 16,000 fr. à M. Laroche-Joubert.

PASTILLES QUINA LAROCHE PARIS

Malgré son marche la Quinquina-Laroche sous la forme liquide peut ne pas répondre à toutes les indications; en continuant de donner tous nos soins à l'ÉLIXIR, NOUS AVONS transformé les principes de cette précieuse préparation en pastilles, d'un emploi plus commode pour les personnes peu sédentaires.
A Paris: 12, rue Drouot. A la Nouvelle-Orléans, M. SCHWAN, pharmacien; MM. MAUMELLE et BOGÉ; M. DUCOMBS, droguiste, et dans les principales pharmacies.

RHUMES, GRIPPE,
EAUX DE GORGE
ET INVITATIONS DE POITRINE.

Contre ces affections le Sirop et le Pâte pectorale de Nafé de Delangenardière, 20, rue Richelieu, à Paris, président des Sociétés de Médecine de France. Dépôts à la Nouvelle-Orléans: chez M. Ducomb, et E. Mouret, droguistes.

CONSULAT DE FRANCE
Avis Maritime, Janvier 1869.

A	K
Artigues, Jean-Marie, ainé	Kreuling Gerhard
B	L
Bertrand Pierre	Lavalle Hippolyte
Barrè Jean-Baptiste	Lachaise Elias
Brossard, Perlova & Cie	Lachaise Jean
Bloch Ch. R. & Cie	Lachaise Hyacinthe
Blo'mer Rudolf	Lamont, Marc Vve, née Dufot
C	Lamarque P. A.
Cayroux Jean-Baptiste	Lilaurondo, or'ginaire de Bussy, Pierre
Cayroux Antoine, Marie Vve, née Bibent	M
Cayrol, Marie Vve née Rose Amélie	Mouret Jean
Cazère Jacques	Mandrou Philippe
Cazère Bernard	Mahon François-Xavier
Cazère Bernard	N
D	North Holding, Mme
Du Montjoy Adolphe	P
E	Plantan Victor, artiste si
Ivers Chas'on	Pellegrin Joseph
Fondère Charles-Hughes Jonathan	Quarrelle Pierre-Jacques
F	R
Fraissin Philippe	Rousseau Emile
Fraissin Joseph	Rodriguez Enrique
Fondère de Cèpes	S
G	Stuart H. Mme
Guède Hubert	Sagnier Jean
Guède Elie Fortunat et